

**RÉSEAU  
OUEST  
NORMAND**  
pôle métropolitain

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du lundi 24 novembre 2025**

**DCS10-2025**

Le 24 novembre 2025, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, au Pôle Agglo 21, à Saint-Lô, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 57

Quorum requis : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 9

Votants : 30

Excusés : 20

**Étaient présents :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Aristide OLIVIER, M. Pierre SCHMIT, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Béatrice TURBATTE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. Patrick LERENDU, Mme Véronique MARTIN-MORVAN, Mme Odile THOMINET

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo** : M. Fabrice LEMAZURIER, M. Laurent PIEN, M. Roland COURTEILLE (délégué suppléant), M. Dominique PAIN (délégué suppléant ne prenant pas part aux votes)

**Communauté de communes Terres d'Argentan** : M. Frédéric LEVEILLE

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge** : M. François VANNIER

**Communauté de Communes Cingal Suisse Normande** : M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL (délégué suppléant ne prenant pas part aux votes)

**Communauté de communes Coutances Mer et Bocage** : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau** : M. Gilles MALOISEL, M. Georges RAVENEL

**Communauté de Communes Pays de Falaise** : M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de communes du Pays de l'Aigle** : M. Jean SELLIER

**Communauté de communes Val es Dunes** : M. Philippe PESQUEREL

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Hubert PICARD

**EXERCICE 2026 – DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE**

DCS10-2025 : Exercice 2026 - Débat d'orientation budgétaire

Accusé de réception en préfecture  
014-200099760-20251124-DCS10-2025RON-DE  
Date de réception préfecture : 04/12/2025

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** Mme Florence BOULAY (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

**Communauté d'Agglomération Flers Agglo :** M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :** M. Sébastien LECLERC (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

**Communauté de communes Bayeux Intercom :** Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à Mme Odile THOMINET)

**Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco :** M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Jean SELLIER)

**Communauté de communes Seules Terre et Mer :** M. Thierry OZENNE (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

**Conseil Départemental de l'Orne :** M. Jérôme NURY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

**Conseil Départemental du Calvados :** M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Joël BRUNEAU, Mme Florence BOUCHARD, M. Dominique GOUTTE (délégué suppléant)

**Communauté Urbaine d'Alençon :** M. Joaquim PUEYO

**Communauté d'Agglomération Flers Agglo :** M. Michel DUMAINE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin :** M. Benoît ARRIVE, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :** M. François AUBEY

**Communauté de communes Bayeux Intercom :** M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

**Communauté de Communes Baie du Cotentin :** Mme Catherine KERVADC (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Cœur de Nacre :** M. Thierry LEFORT

**Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche :** M. Henri LEMOIGNE

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage :** M. Jean-René BINET

**Communauté de communes Granville Terre et Mer :** Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE

**Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville :** Mme Catherine FLEURY

**Communauté de communes Seules Terre et Mer :** Mme Sylvie LE BUGLE (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Terre d'Auge :** M. Jérémie ROSEAU

**Communauté de communes Villiedieu Intercom :** M. Charly VARIN, M. Jean-Louis PICOT (délégué suppléant)

## EXERCICE 2026 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Exposé :

L'article L.5722-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les dispositions du livre III de la deuxième partie dudit code, applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants, le sont également aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2, dits syndicats mixtes ouverts.

La possibilité pour notre syndicat, comportant au moins un département, d'opter pour l'application des dispositions du livre III de la troisième partie – *cadre et règles budgétaires des départements* - n'est pas envisagée.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est ainsi obligatoire pour notre établissement public en application des articles L2312-1 et L5722-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'organe délibérant doit, au cours des dix semaines précédant le vote du budget, tenir un DOB sur les orientations générales de ce budget. Le vote du budget de l'exercice 2026 est prévu à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical **16 janvier 2026**. La tenue de ce débat le **24 novembre 2025** respecte cette première obligation.

Le débat d'orientation budgétaire donne lieu à un vote.

Le DOB est présenté selon les dispositions de l'article D2312-3 du CGCT, applicable à notre établissement public (*communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants*).

- ***Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.***

Le budget 2026 sera le quatrième budget à part entière du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. Le budget est conscrit aux seules dépenses et recettes nécessaires aux réflexions, débat et actes de communication menés par le nouveau Pôle métropolitain.

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales. L'année 2025 a été marquée budgétairement par le passage au Compte financier unique (CFU). Et l'année 2024 avait été marquée par le passage à la nomenclature M57.

**Notre budget prévisionnel 2026 s'équilibre à 130 708,67 euros en section de fonctionnement et ne comporte rien en section d'investissement.**

### **Evolutions prévisionnelles des dépenses**

#### **S'agissant des charges à caractère général :**

- Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand fonctionne avec une convention passée auprès du PM CNM pour ses **moyens généraux et matériels** (location et charge des locaux, véhicule et carburant, équipement informatique et mobilier, petit équipement de bureau), pour un montant annuel évalué à 18 000 € pour 2026.
- Le PM RON prévoit 2 832 € de **frais de colloques et séminaires**, 8 000 € de **frais de réception**, 4 000 € de **frais de reprographie, catalogues et imprimés**. Un premier voyage d'étude a été réalisé en 2025, et il a atteint son public. Cependant, dans le contexte des élections, aucun voyage d'étude RON n'est prévu en 2026.

Ces dépenses projetées entrent dans le cadre des assemblées, conférences, commissions et séminaires prévus en 2026 pour le réamorçage du RON post-élections, et pour porter les réflexions communes, diffuser les connaissances et réaliser les actions de lobbying.

**S'agissant des charges de personnel**, le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand (PM RON) fonctionne exclusivement avec du personnel mis à disposition par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole (PN CNM) et par l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME). Le tableau des effectifs était de 1,2 ETP pour 2024 (pour information, le temps de personnel alloué au volet « Réseau » du PM CNM était de 0,7 ETP en 2022 et 1,2 ETP en 2023). Il est passé à 1,4 ETP pour 2025, pour intégrer le temps de travail des assistantes, pour un montant total de 95000 € sur ce compte en 2025.

Un important changement est prévu pour 2026 : la fin du poste de Manager du Réseau Ouest Normand est prévue au 30 avril 2026 (à la fin du contrat actuel). Le nombre d'ETP en 2026 est donc en moyenne prévu à 0,74 ETP.

Dans le détail, sur 2026 :

- Le **Directeur général des services (DGS)** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP (convention avec l'AUCAME).
- Le **Directeur adjoint** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP également (convention avec le PM CNM).
- Le **Manager du Réseau Ouest Normand** par mise à disposition à hauteur de 1/3 ETP (convention avec le PN CNM jusqu'au 30 avril 2026).
- La **Gestionnaire comptabilité et ressources humaines** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP (convention avec le PM CNM).
- L'**Assistante de direction** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP également (convention avec le PM CNM).

Le montant total des charges de personnel est donc **évalué à 52 400 € en 2026**.

**Une nouvelle structuration du RON pour 2027 sera débattue en 2026, selon les orientations qui seront définies par les élus issus du prochain mandat.**

**S'agissant de la cotisation en dépense versée à l'AUCAME**, elle est de 0,03 € par habitant DGF et par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit **42 577 € estimés en 2026**.

### **Evolutions prévisionnelles des recettes**

**S'agissant des recettes des membres :**

Conformément à l'article 8 des Statuts du PM RON :

- Concernant la **contribution EPCI**, il est proposé de la maintenir à **0,05 € / habitant DGF** (pour rappel, la contribution « Réseau » du précédent Pôle métropolitain était, entre 2015 et 2022 inclus, fixée à 0,10 € / hab DGF). Les recettes associées sont estimées à 70 961 €.
- Concernant la Communauté urbaine Caen la mer, en sus de la contribution à 0,05 € / hab DGF, une **subvention de fonctionnement** est sollicitée pour couvrir la masse salariale du Manager du Réseau Ouest Normand. Son montant est estimé à 22 400 €.
- La **contribution des Conseil départementaux reste exprimée forfaitairement**, indépendamment du nombre d'habitants (CD Calvados : 10 000 euros, CD Orne : 4 000 euros, inchangées).

**Débat d'orientation budgétaire 2026**  
**Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand**  
**Rapport d'orientation budgétaire**

**1. Crédits budgétaires utilisés en 2025**

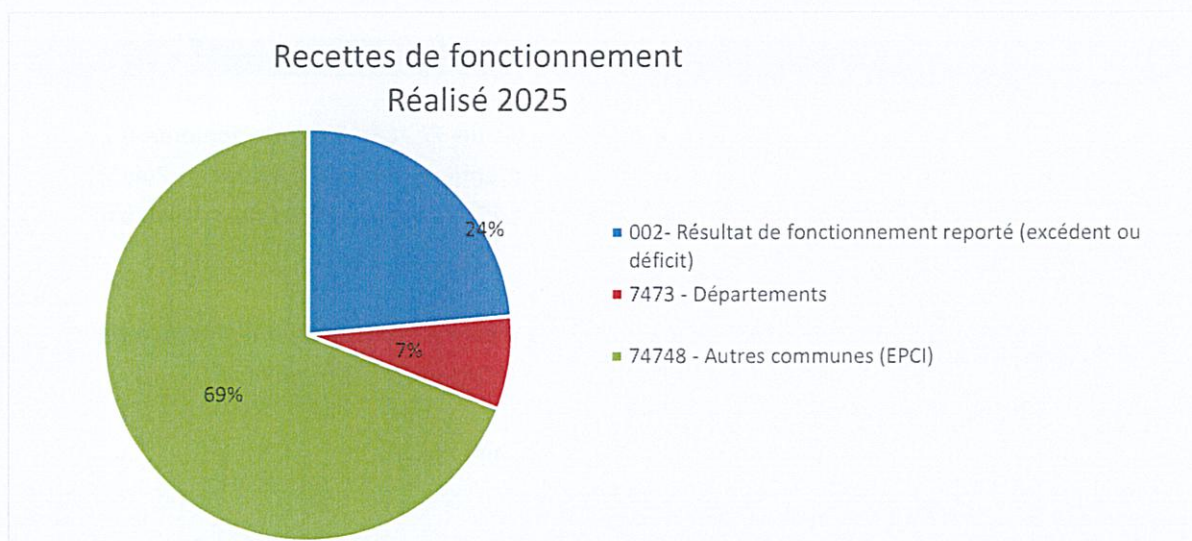
**1.1 - Point RECETTES 2025 :**

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand ayant été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 2025 a été sa troisième année budgétaire.

Les recettes réelles en 2025 ont été légèrement inférieures à celles de 2024 :

- Les contributions des EPCI se sont élevées à 132 489,02 € (stable par rapport à 2023).
- Les contributions des Conseils départementaux se sont élevées à 14 000 € (contre 15 800 € en 2024, le Conseil départemental de la Manche ayant contribué au prorata avant son départ).

Le report d'excédent de 2024 s'était élevé à 45 171,55 €.



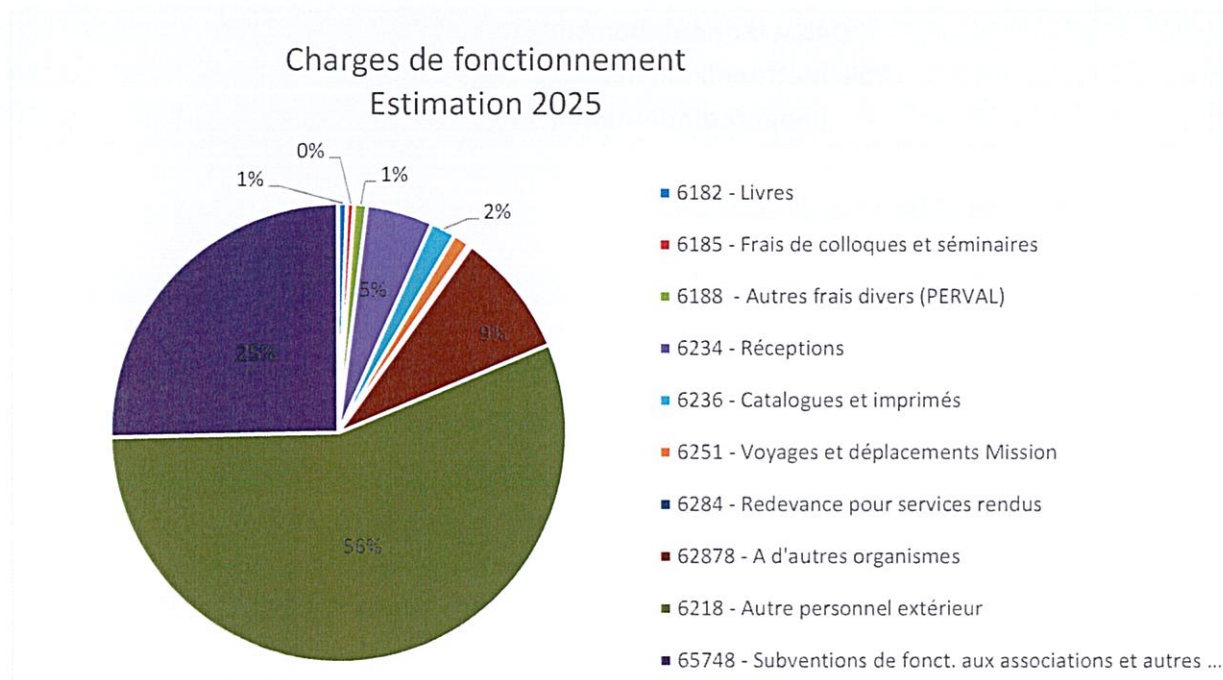
**1.2 - Point DEPENSES 2024 :**

Les comptes 2025 n'étant pas clôturés, le présent résultat de fonctionnement en dépenses est estimatif.

La troisième année budgétaire du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a porté les dépenses suivantes en fonctionnement :

- 56 % de réalisation pour le chapitre Chapitre 011 - Charges à caractère général,
- 100 % de réalisation au Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés,
- 100 % de réalisation au Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (cotisation à l'AUCAME).

Aucune dépense n'a été portée en investissement.



### 1.3 - Bilan estimatif 2025 :

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement net de 37 788,48 € (principalement du fait de la sous-réalisation de certaines charges lors de cette première année d'existence). Puis 2024 a porté un excédent de fonctionnement net de 7 383 €. Soit 45 171 € d'excédent reporté au total sur 2025.

L'année 2025 devrait commencer à consommer ce report d'excédent de fonctionnement, à hauteur d'environ - 22 000 €. L'excédent reporté ne serait alors plus que de 23 000 € environ.

Le fonds de roulement pour le Pôle métropolitain va donc s'amenuiser.

## 2. Orientations budgétaires 2026 – Budget Prévisionnel 2026

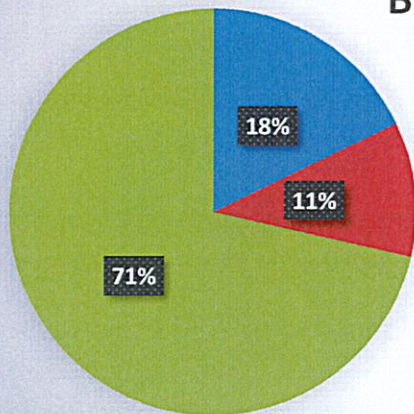
### 2.1 Prévisions RECETTES 2026 :

Les recettes du Pôle métropolitain sont les contributions des membres. Celles-ci se répartissent ainsi :

- 70 961 € estimés par la contribution des 28 EPCI membres (contribution de 0,05 € / hab DGF).
- 22 400 € estimés par la subvention de fonctionnement de la CU Caen la mer pour couvrir la masse salariale du Manageur du Réseau Ouest Normand.
- 14 000 € estimés de contribution des deux Conseils départementaux.

Le Pôle métropolitain ne prévoit pas d'autres recettes en 2025.

## Recettes de fonctionnement Budget 2026 proposé



- 002- Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
- 7473 - Départements
- 74748 - Autres communes (EPCI)

### Contributions par EPCI :

Informations générales	Informations générales		Dotation d'interco	Somme de Contribution "RESEAU OUEST NORMAND" en €	Subvention ingénierie (1ETP) CLM pour RESEAU
	Libellé EPCI	Département			
CC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	14	2026	50 789	2 539,45 €	- €
CC VAL ES DUNES	14	2026	20 908	1 045,40 €	- €
CU CAEN LA MER	14	2026	288 679	14 433,95 €	22 400,00 €
CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	14	2026	24 368	1 218,40 €	- €
CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	14	2026	26 969	1 348,45 €	- €
CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	14	2026	30 033	1 501,65 €	- €
CC DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	14	2026	31 505	1 575,25 €	- €
CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	14	2026	49 331	2 466,55 €	- €
CC SEULLES TERRE ET MER	14	2026	19 340	967,00 €	- €
PRE-BOCAGE INTERCOM	14	2026	25 723	1 286,15 €	- €
CA LISIEUX NORMANDIE	14	2026	77 674	3 883,70 €	- €
CC DU PAYS DE FALAISE	14	2026	28 560	1 428,00 €	- €
BAYEUX INTERCOM	14	2026	32 316	1 615,80 €	- €
CC COEUR DE NACRE	14	2026	30 418	1 520,90 €	- €
TERRE D'AUGE	14	2026	23 089	1 154,45 €	- €
CC GRANVILLE-TERRE ET MER	50	2026	56 571	2 828,55 €	- €
CC DE LA BAIE DU COTENTIN	50	2026	24 742	1 237,10 €	- €
CC DE VILLEDIEU INTERCOM	50	2026			- €
CA DE SAINT-LO AGGLO	50	2026	80 812	4 040,60 €	- €
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	50	2026	57 822	2 891,10 €	- €
COTE OUEST CENTRE MANCHE	50	2026	26 723	1 336,15 €	- €
CA DU COTENTIN	50	2026	197 519	9 875,95 €	- €
CC FLERS AGGLO	61	2026	55 383	2 769,15 €	- €
CC ARGENTAN INTERCOM	61	2026	35 333	1 766,65 €	- €
CC VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT	61	2026	15 945	797,25 €	- €
CC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO	61	2026	17 016	850,80 €	- €
CC DES PAYS DE L'AIGLE	62	2026	27 230	1 361,50 €	
CC VAL D'ORNE	61	2026	6 446	322,30 €	- €
CU D'ALENCON	61	2026	57 979	2 898,95 €	- €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2026</b>	<b>1 419 223</b>	<b>70 961,15 €</b>	<b>22 400,00 €</b>
<i>Pour rappel TOTAL GÉNÉRAL N -1</i>		<i>2025</i>	<i>1 404 057</i>	<i>70 202,85 €</i>	<i>63 000,00 €</i>
<b>Variation</b>			<b>15 166</b>	<b>758,30 €</b>	<b>-40 600,00 €</b>

## 2.2 – Prévisions DEPENSES 2026 :

### Charges à caractère général :

- 2 832 € estimés pour les frais de colloques et de séminaires : En diminution avec deux conférences prévues en cette année d'élection.
- 8 000 € évalués pour les frais de réception – stable.
- 4 000 € de frais de reprographie, catalogues et d'imprimés ; ainsi que 1 000 € pour des livres.
- 18 000 € pour les moyens généraux (remboursement des frais de structures et charges du PM RON au PM CNM par convention).

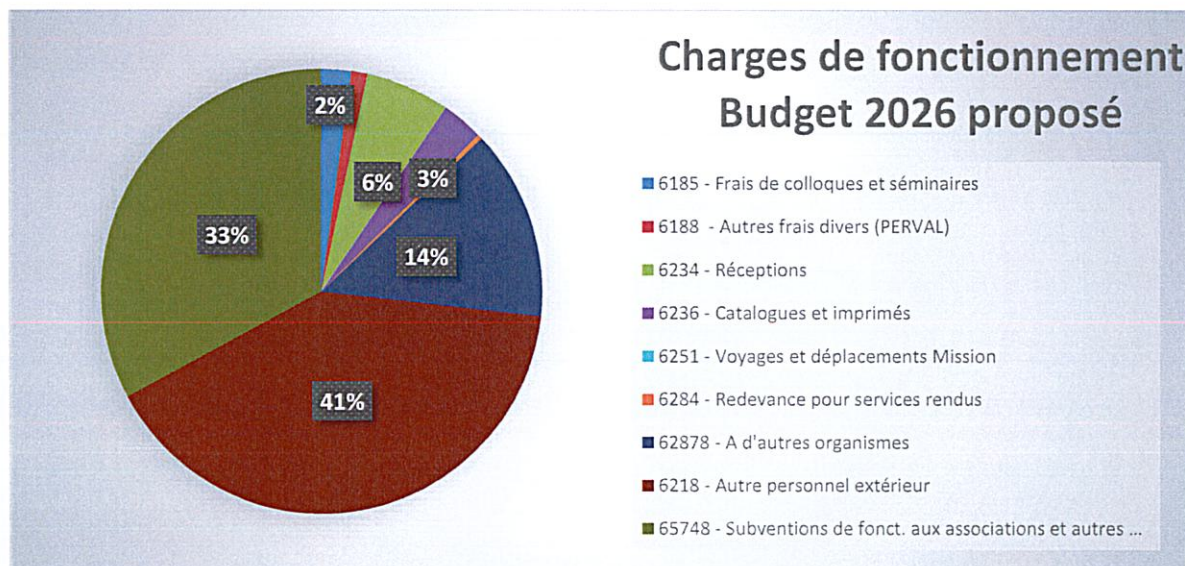
Pas de « voyage d'étude » prévu en 2026.

**Masse salariale :** le RON fonctionne avec 1,4 ETP en 2025, pour un montant de 95 000 € (1 ETP Manager du Réseau Ouest Normand + 4\*0,1 ETP pour le DGS / le Directeur adjoint / l'Assistante de direction / la Gestionnaire).

La fin du poste de Manager du Réseau Ouest Normand est prévue au 30 avril 2026 (à la fin du contrat actuel). Le nombre d'ETP en 2026 est donc en moyenne prévu à 0,74 ETP (1/3 ETP Manager + 4\*0,1 ETP). Le montant des charges de personnel est donc évalué à 52 400 € en 2026.

Une nouvelle structuration du RON pour 2027 sera débattue en 2026, selon les orientations qui seront définies par les élus issus du prochain mandat.

**Cotisation d'études versée à l'AUCAME** (autres charges de gestion courante) : 42 577 € estimés (0,03€ / hab DGF).



Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand n'inscrira, en 2025, aucun budget dans sa section investissement.

**Le budget 2025 s'équilibrera donc à 130 708,67 €, en section fonctionnement.**

**Le report du résultat** de 2025 est encore inconnu, il est estimé à hauteur de 23 347 €. Ce report du résultat 2024 était de 45 171 €, le report est donc prévu à la baisse, 2025 ayant été une année à plein régime (pour rappel : l'excédent a surtout été constitué en 2023, année de formation du Réseau, avec des cotisations pleines mais des réalisations progressives). Le report du résultat de fonctionnement devrait, à nouveau, diminuer en 2026.

**Le PM RON n'envisage pas d'autre recette pour 2025**, mais n'exclut pas la possibilité d'avoir recours à une diversification des sources de recette à moyen terme (contractualisation régionale, nationale ou européenne, contributions pour actions ponctuelles à la demande de ses membres, etc.).

- **Présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.**

Le PM RON n'a pas d'engagement pluriannuel.

- **Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.**

Le PM RON n'a pas d'emprunt.

**Proposition :**

*Vu les articles L2312-1, L5722-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'arrêté interpréfectoral n°DCL-BCLI-22-031 du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,*

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire.

**Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,

Aristide OLIVIER



Accusé de réception en préfecture  
014-200099760-20251124-DCS10-2025RON-DE  
Date de réception préfecture : 04/12/2025